



Factsheet: Suisses de l'étranger et problématique bancaire

Etat de la situation au 18.07.2018

En bref

Depuis 2008, les Suisses de l'étranger éprouvent des difficultés à ouvrir et/ou à maintenir des relations bancaires avec la Suisse. S'ils le peuvent, ils doivent souvent s'acquitter de frais élevés ou doivent souvent pouvoir déposer une somme minimum élevée sur le compte.

Les Suisses de l'étranger ont besoin de pouvoir maintenir des relations bancaires avec la Suisse pour :

- le versement des rentes de 2^{ème} pilier sur un compte en Suisse, tel qu'exigé par certains instituts
- les opérations en lien avec une assurance-maladie en Suisse tel qu'exigé par certains assureurs
- Pour les
- les hypothèques et opérations liés à des immeubles situés en Suisse (loyer/frais)
- bénéficier d'un compte car pour ouvrir un compte dans le pays de résidence, il faut parfois justifier d'un revenu au cours des 6 mois suivant l'installation. C'est par exemple le cas à Singapour.
- parer à l'instabilité financière dans le pays de résidence et ainsi se prémunir contre les risques de dévaluations massives et de blocage de comptes bancaires

Stratégie de l'OSE :

1. Les banques d'importance systémique
 - Demande à ce que ces banques soit obligées d'accepter les Suisses de l'étranger comme clients en contrepartie de la garantie implicite de l'État en cas de difficultés financières ou de faillite.
 2. Les banques publiques
 - Actions au sein des banques cantonales voire avec les propriétaires des banques cantonales
 - Demande de modification de l'ordonnance sur la poste afin d'étendre la prestation de service universel pour le trafic des paiements aux Suisses de l'étranger
 3. Les banques privées
 - Contacts directs avec des banques privées afin de trouver une solution globale pour les Suisses de l'étranger.
-

I. Etat de la situation

Depuis 2008, les Suisses de l'étranger éprouvent des difficultés à ouvrir et/ou à maintenir des relations bancaires avec la Suisse. S'ils le peuvent, ils doivent souvent s'acquitter de frais élevés ou doivent pouvoir déposer une somme minimum élevée sur le compte (par ex. 100'000 (ZKB) ou même 500'000 francs (LUKB, NKB)).

Or, les Suisses de l'étranger ont besoin de pouvoir maintenir des relations bancaires avec la Suisse que ce soit pour conclure un contrat d'assurance-maladie, pour régler leurs dépenses durant un séjour dans la mère patrie ou pour mener à bien les opérations liées à un bien immobilier.

Ce problème ne touche pas uniquement les Suisses vivant aux États-Unis. Il touche les Suisses de l'étranger dans leur ensemble, bien que les Suisses vivant dans les pays limitrophes de la Suisse soient moins touchés.

Aujourd'hui, certaines banques telles que PostFinance, la banque cantonale genevoise (BCGE) etc. se sont déclarées prêtes à accepter les Suisses de l'étranger mais celles-ci n'offrent pas toujours toutes les prestations utiles aux Suisses de l'étranger. PostFinance ne propose ainsi pas de cartes de crédit à ses clients à l'étranger, ni la possibilité de conclure une hypothèque pour des immeubles sis en Suisse.

L'OSE espérait qu'avec l'entrée en vigueur de l'échange automatique de renseignements (EAR) avec différents pays dès 2018, les banques adopteraient une position plus souple vis-à-vis de la clientèle à l'étranger. Or, jusqu'ici, aucun assouplissement en vue de l'entrée en vigueur de l'EAR n'a pu être constaté.

Dans un contexte où la mobilité internationale des citoyens va en s'accroissant et qu'il est de plus en plus courant de partir à l'étranger pour une courte durée pour raisons professionnelles, le maintien de relations bancaires avec la Suisse est indispensable. La difficulté à maintenir des relations bancaires avec la Suisse constitue une entrave à la mobilité.

II. Stratégie poursuivie par l'OSE

L'OSE a décidé la mise en place d'une stratégie différenciée pour le traitement de la question bancaire.

Cette stratégie s'articule en 3 axes :

1. Les banques d'importance systémique

Dans la mesure où les banques d'importance systémique jouissent d'une garantie implicite de la Confédération en cas de difficultés financières, voire de faillite, elles devraient être amenées, en contrepartie, à accepter les Suisses de l'étranger comme clients.

Roland Rino Büchel (UDC/SG), conseiller national et membre du Conseil des Suisses de l'étranger demandait, dans une motion déposée le 25 septembre 2015, que tous les Suisses de l'étranger puissent ouvrir un compte auprès d'une banque d'importance systémique. Le 4 mai dernier, le Conseil national (CN) a rejeté cette motion à trois voix près (avec 29 abstentions). Ce rejet a soulevé une vague d'indignation de la part des Suisses expatriés.

En réaction, Filippo Lombardi (PDC/TI), conseiller aux Etats et vice-président de l'OSE, soutenu par 35 conseillers aux Etats, a déposé, le 15 juin 2017, une motion allant dans le même sens que la motion de Roland Rino Büchel. Cette motion a été rejetée par le Conseil national le 28 février 2018. Cette décision a été prise suite à de récentes avancées sur la question bancaire découlant de discussions entre des représentants des grandes banques et de la «Cinquième Suisse ». En effet, la pression politique qui a découlé de la motion a permis la mise en place d'un dialogue entre les banques d'importance systémique et l'OSE. Par ailleurs, les éclaircissements pris auprès des banques durant les réunions avec les banques d'importance systémique ont révélé que ladite motion serait difficilement applicable à court ou moyen terme.

Le dialogue avec les banques d'importance systémique a conduit à une publication, sur le site Internet de l'OSE, d'informations générales et de personnes de contact fournies par les banques elles-mêmes.

La Commission de politique extérieure du Conseil national avait adopté, le 13 février 2018, une motion demandant que tous les Suisses de l'étranger puissent avoir accès à des informations qui leur sont spécifiquement destinées. Ces informations doivent notamment leur permettre de maintenir des relations bancaires en Suisse en toute connaissance des conditions appliquées par les banques d'importances systémiques et les principaux acteurs de la branche. Cette motion a été rejetée par le Conseil national le 5 juin 2018.

2. Les banques publiques

Les banques en mains publiques disposent d'une responsabilité particulière envers les citoyens suisses. Dans cet esprit, l'OSE a entamé des discussions avec la fédération des banques cantonales ainsi qu'avec certaines banques cantonales et les poursuivra. En cas de réponse insatisfaisante, l'OSE interviendra auprès des parlements et des exécutifs cantonaux afin de les sensibiliser à leur responsabilité et aux possibilités de réguler ce domaine dans le cadre des stratégies de propriétaires des banques cantonales.

A noter que l'OSE a conclu fin 2017 un partenariat avec la BCGE dans lequel la BCGE s'engage à offrir et à maintenir des relations bancaires aux Suisses de l'étranger à des conditions similaires à celles offertes aux personnes résidant en Suisse sous réserve des dispositions réglementaires suisses ou étrangères applicables.

Un autre axe d'action concerne PostFinance qui est en mains publiques également.

Une motion de Roland Büchel (UDC/SG), membre du Conseil des Suisses de l'étranger, demandant que les bases légales soient créées afin qu'un service universel pour les services de paiements pour les Suisses de l'étranger soit englobé dans le mandat de prestations que la Confédération a confié à la Poste, avait été acceptée par le Conseil national le 11 septembre 2014 mais n'avait pas passé la rampe au Conseil des Etats le 16 mars 2015. L'OSE continuera à être active au niveau parlementaire afin de soutenir les interventions parlementaires visant ces buts.

Ainsi, à l'initiative de Laurent Wehrli (PLR/VD), conseiller national et membre du Conseil des Suisses de l'étranger, la Commission de politique extérieure du Conseil national a adopté, le 3 juillet 2017, une motion demandant de modifier l'ordonnance sur la poste de telle manière à ce que les Suisses de l'étranger aient accès aux services de PostFinance, y compris l'offre de carte de crédit, à des conditions similaires que celles pratiquées en Suisse. Bien qu'acceptée par le Conseil national, cette motion a été rejetée par le Conseil des Etats le 13 juin 2018.

3. Les banques privées

L'OSE continue à rechercher le contact avec les banques privées, telles que la banque CLER par exemple. D'une manière générale, il est important que les Suisses de l'étranger insistent auprès de leur banque suisse afin de pouvoir bénéficier de conditions raisonnables. L'OSE recueille volontiers les expériences positives et négatives des Suisses de l'étranger avec les différentes banques.

III. Rappel des actions passées

Pour rappel, l'OSE a entrepris depuis 2009 différentes actions qui sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Date	Actions
Août 2009	Résolution du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE)* https://aso.ch/fr/politique/prises-de-position
2009	Intervention auprès de l'ombudsman des banques
2009	Intervention auprès de la fédération des banques cantonales
Juillet 2010	Intervention auprès du Credit Suisse
2010	Sondage auprès des banques par l'Organisation des Suisses de l'étranger
Décembre 2011	Intervention auprès du Surveillant des prix
Mars 2012	Résolution du CSE* https://aso.ch/fr/politique/prises-de-position
2012	Rencontre avec le directeur de PostFinance
2012	Intervention auprès du directeur de l'association suisse des banquiers
2012	Intervention auprès de la Conseillère fédérale Evelyne Widmer Schlumpf (Ministre des finances)
Janvier 2014	Rencontre entre la Direction de l'OSE et PostFinance
Août 2014	Résolution du CSE* https://aso.ch/fr/politique/prises-de-position
Septembre 2014	Rencontre entre l'OSE et l'Arner Bank
Novembre 2014	Rencontre entre l'OSE et la Neue Helvetische Bank
Mai 2015	Nouveau sondage auprès des banques et publication du résultat dans le numéro 4/15 de la Revue Suisse et site web de l'OSE https://www.aso.ch/files/webcontent/rechtsdienst/Tabelle_WEB_D_revidiert_2016.pdf
Septembre 2015	Rencontre entre une délégation de l'OSE et une délégation constituée de représentants de la Poste, de PostFinance, du DETEC et de l'OFCOM.
Août 2016	Résolution du CSE* https://aso.ch/fr/politique/prises-de-position
Mars 2017	Résolution du CSE* https://aso.ch/fr/politique/prises-de-position
Mars 2017	Rencontre du président de l'OSE avec des représentants de la fédération des banques cantonales
Juin 2017	Rencontre du président de l'OSE avec des représentants de la banque CLER
Juin 2017	Rencontre entre l'OSE et la BCGE
Novembre 2017- février 2018	Rounds de discussion avec les banques d'importance systémique. Celles-ci publient dorénavant des informations sur le site Internet de l'OSE : https://aso.ch/fr/conseils/vivre-a-letranger/banques
Décembre 2017	Signature d'un partenariat entre l'OSE et la BCGE dans lequel la BCGE s'engage à offrir et à maintenir des relations bancaires aux Suisses de l'étranger à des conditions similaires à celles offertes aux personnes résidant en Suisse sous réserve des dispositions réglementaires suisses ou étrangères applicables.

*Pour le texte des résolutions, voir annexe. Retrouvez [sur le lien suivant](#) l'ensemble des résolutions adoptées par le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE), l'organe suprême de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE).

IV. Interventions parlementaires

L'OSE a également soutenu diverses interventions parlementaires à ce sujet :

Date	Intervention parlementaire	Résultat
13.02.2018	Motion de la commission de politique extérieure du CN (18.3007) demandant que tous les Suisses de l'étranger puissent avoir accès à des informations qui leur sont spécifiquement destinées. Ces informations doivent notamment leur permettre de maintenir des relations bancaires en Suisse en toute connaissance des conditions appliquées par les banques d'importances systémiques et les principaux acteurs de la branche. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20183007	CN (05.06.2018) : Rejet (96 voix contre/ 80 voix pour et 9 abstentions)
03.7.2017	Motion de la commission de politique extérieure du CN (17.3626) demandant de modifier l'ordonnance sur la poste de telle manière à ce que les Suisses de l'étranger aient accès aux services de PostFinance, y compris l'offre de carte de crédit, à des conditions similaires que celles pratiquées en Suisse. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173626	CN (11.09.2017) : Adoption (178 voix pour/ 4 voix contre/ 7 abstentions) CE (13.06.2018) : Rejet (30 voix contre / 9 Voix pour et 4 abstentions)
15.06.2017	Motion de Filippo Lombardi 17.3511 demandant que tous les Suisses de l'étranger puissent ouvrir un compte auprès d'une banque suisse d'importance systémique et que ce compte puisse être conservé à des conditions raisonnables. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173511	CE (19.09.2017) : Adoption (23 voix pour/14 voix contre / 6 abstentions) CN (28.02.2018) : Rejet (132 voix contre/48 voix pour et 4 abstentions)
12.06.2017	Question de Laurent Wehrli 17.5289 demandant au Conseil fédéral pourquoi il ne souhaite pas mettre fin à la discrimination subie par les Suisses de l'étranger dans leur relation bancaire à PostFinance. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20175289	12.06.2017 : Liquidé
30.11.2016	Question de Peter Keller 16.5519	5.12.2016: Liquidé

	<p>Demandant si le Conseil fédéral a l'intention d'intervenir pour que Post-Finance offre à nouveau la prestation de carte de crédit aux Suisses de l'étranger.</p> <p>https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20165519</p>	
25.9.2015	<p>Motion Roland Büchel 15.4029 demandant au Conseil fédéral de garantir que tous les Suisses de l'étranger puissent ouvrir un compte auprès d'une banque d'importance systémique.</p> <p>https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20154029</p>	CN (4.5.2017) Rejet : (79 voix pour/82 voix contre/ 29 abstentions)
7.9.2015	<p>Question d'Eric Voruz 15.5368</p> <p>Demandant s'il n'est pas contradictoire avec certains débats parlementaires que PostFinance résilie les cartes de crédit des Suisses de l'étranger.</p> <p>https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20155368</p>	14.09.2015 : Liquidé
22.09.2014	<p>Postulat de Konrad Graber 14.3752 demandant au Conseil fédéral d'étudier les mesures suivantes :</p> <p>a. la création d'un centre de renseignement chargé de fournir une première information sur ce qu'est un comportement conforme aux règles applicables dans l'Etat hôte dans le domaine de la fiscalité et des autres questions financières.</p> <p>b. L'extension aux Suisses de l'étranger de l'obligation faite à Postfinance SA d'ouvrir et de gérer un compte pour le trafic des paiements, à condition que les prescriptions juridiques applicables en Suisse et dans l'Etat hôte soient respectées.</p> <p>http://www.parlament.ch/d/suche/seiten/geschaefte.aspx?gesch_id=20143752</p>	CE (8.12.2014): Adoption Rapport publié le 20 avril 2016 https://www.parlament.ch/cen-terners/eparl/curia/2014/20143752/Be-richt%20BR%20F.pdf
18.09.2013	<p>Interpellation Cédric Wermuth 13.3721 demandant si le Conseil fédéral entend prendre des mesures afin de permettre une transparence dans les frais bancaires applicables aux Suisses de l'étranger et s'il dispose d'une vue d'ensemble des pratiques bancaires vis-à-vis des Suisses de l'étranger.</p> <p>https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20133721</p>	13.12.2013 : Liquidé

14.12.2012	Motion de Roland Büchel 12.4264 demandant que PostFinance intègre le trafic des paiements pour les Suisses de l'étranger dans l'offre de service universel de la Poste. http://www.parlament.ch/d/suche/seiten/geschaefte.aspx?gesch_id=20124264	CN (11.09.2014): Adoption (126 voix pour/53 voix contre/11 abstentions) CE (16.03.2015) : Rejet
10.12.2012	Question de Roland Büchel, 12.5516 demandant si le Conseil fédéral est prêt à prendre en compte les difficultés rencontrées par les Suisses de l'étranger pour ouvrir un compte en Suisse et à intégrer le trafic des paiements pour les Suisses de l'étranger dans le service universel de la Poste https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20125516	10.12.2012 : Liquidé
11.11.2009	Question de Ruedi Noser, 09.1138 Demandant au Conseil fédéral quelles mesures il entend prendre pour remédier aux difficultés rencontrées par les Suisses des Etats-Unis lorsqu'il s'agit d'ouvrir un compte en Suisse. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20091138	11.12.2009 : Liquidé

V. Prochaine étapes

Mesures	Délai
Soutien aux interventions parlementaires relatives à la problématique bancaire des Suisses de l'étranger <ul style="list-style-type: none"> - Lettres aux parlementaires - Mobilisation de l'intergroupe parlementaire - Campagne médiatique 	Selon calendrier du parlement
Contact avec des banques cantonales et des banques privées afin de trouver des solutions pragmatiques	2018

VI. Conclusion

Au fil des ans, la sensibilité vis-à-vis de la situation bancaire des Suisses de l'étranger s'est accrue, notamment au parlement. Afin de soutenir l'accroissement constant de la mobilité internationale de nos concitoyens (2% de progression annuelle), il est important de lever au maximum les entraves liées à ladite mobilité. L'OSE demande encore toujours que les Suisses de l'étranger aient accès à un compte en Suisse, que des frais raisonnables leur soient appliqués ainsi qu'il soit renoncé à l'exigence d'un dépôt minimum pour l'ouverture ou le maintien d'un compte. Dans l'intérêt des Suisses de l'étranger, l'OSE renforcera son action auprès des propriétaires des banques cantonales, respectivement auprès des exécutifs cantonaux.

À noter que toute personne qui n'est pas satisfaite de la solution proposée par sa banque à la possibilité de s'adresser à l'Ombudsman des banques suisses (www.bankingombudsman.ch). Des procédures de conciliation sont proposées gratuitement aux clients des banques. Cette institution indépendante est au service de tous les clients bancaires, y compris les Suisses de l'étranger.

Disclaimer : L'OSE n'assume pas la responsabilité pour le contenu publié dans cette factsheet.

Annexe

Résolutions adoptées par le CSE en matière bancaire

▪ **Résolution du CSE (7 août 2009)**

Les Suissesses et Suisses domiciliés aux Etats-Unis sont outrés, car les banques suisses ferment progressivement leurs comptes. Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) proteste contre le fait que les banques suisses ferment les comptes des Suissesses et Suisses vivant aux Etats-Unis et qu'ainsi les relations bancaires soient résiliées. Il n'est pas acceptable que des biens, légalement acquis et imposés, appartenant à des citoyens suisses soient refusés par des banques suisses et que des relations d'affaires de longue date soient rompues.

Le CSE exige des banques que les citoyens suisses à l'étranger, qui ont en Suisse des biens acquis légalement, ou hérité d'immeubles, éventuellement grevés d'hypothèques, ou qui perçoivent des rentes, puissent continuer de disposer d'un compte auprès d'une banque suisse et d'entretenir des relations bancaires dans leur patrie.

▪ **Résolution du CSE (24 mars 2012)**

Les Suisses de l'étranger sont de plus en plus irrités face aux banques suisses.

Pour le Conseil des Suisses de l'étranger, il n'est pas admissible, surtout au vu de la mobilité croissante de nos concitoyens, que des personnes qui déclarent leurs avoirs et qui sont donc en conformité avec les règles fiscales de leur pays de résidence, ne puissent maintenir des relations bancaires dans leur pays d'origine ou doivent s'acquitter de frais excessifs. Il s'érige contre toute discrimination, que ce soit sur la base du domicile ou sur la base de l'exigence d'un montant minimum élevé sur le compte, ce qui exclut la majorité des intéressés.

Le Conseil des Suisses de l'étranger en appelle aux banques et aux autorités afin qu'elles proposent des solutions permettant à nos concitoyens de l'étranger qui sont en règle avec les autorités fiscales de maintenir des relations bancaires en Suisse à des conditions raisonnables.

▪ **Résolution du CSE (15 août 2014)**

Au nom des 732'000 Suisses de l'étranger, nous vous soumettons une résolution qui demande à la Confédération de charger PostFinance de ce qui suit:

La Confédération charge PostFinance, de permettre aux Suisses de l'étranger d'ouvrir et de maintenir les relations bancaires suivantes :

- 1. Comptes courants et d'épargne*
- 2. Comptes pour la prévoyance (3e pilier)*
- 3. Comptes pour la prévoyance en matière de formation*
- 4. Comptes pour les capitaux issus de successions acquis et réalisés en Suisse*
- 5. Hypothèques et crédits immobiliers pour des immeubles situés en Suisse*

À condition que ceux-ci soient déclarés dans le pays de résidence du titulaire du compte.

▪ **Résolution du CSE (5 août 2016)**

Le Conseil des Suisses de l'étranger est indigné et extrêmement préoccupé par les pratiques commerciales de Postfinance SA. Postfinance, filiale de la Poste suisse, elle-même détenue à 100% par la Confédération, a résilié, sans autre forme de procès, les cartes de crédit des clients domiciliés à l'étranger. Les Suisses de l'étranger sont plus particulièrement concernés par ce changement, car la mesure de Postfinance fait d'eux des citoyens suisses de deuxième classe. Le Conseil des Suisses de l'étranger invite le Conseil fédéral, et plus particulièrement la Conseillère fédérale compétente en la matière, Doris Leuthard, à intervenir auprès de Postfinance et à corriger sans délai cette mesure jugée arbitraire. Si, dans ce contexte, des incertitudes juridiques subsistent pour Postfinance, le Conseil des Suisses de l'étranger exhorte le Conseil fédéral ainsi que le Parlement à les lever impérativement. Il est inadmissible que tous les Suisses de l'étranger soient estampillés comme des clients à risque et donc comme de potentiels criminels uniquement en raison de leur domiciliation à l'étranger, sans tenir compte des circonstances réelles. Le Conseil des Suisses de l'étranger invite expressément les autorités politiques compétentes à agir.

▪ **Résolution du CSE (25 mars 2017)**

Le Conseil des Suisses de l'étranger prend connaissance avec regret du fait que les prestations de PostFinance ne sont pas offertes sans réserve aux Suisses de l'étranger.

Le Conseil des Suisses de l'étranger demande aux Chambres fédérales et au Conseil fédéral de modifier les bases légales de PostFinance afin que les Suisses de l'étranger aient le même accès aux prestations de PostFinance que les personnes domiciliées en Suisse.

Contact

Organisation des Suisses de l'étranger
Alpenstrasse 26
3006 Berne
Suisse

Tél. +41 (0)31 356 61 00

Fax +41 (0)31 356 61 01

www.aso.ch/

www.swisscommunity.org

Disclaimer : L'OSE n'assume pas la responsabilité pour le contenu publié dans cette factsheet.